

AVIS DE COURSE

Championnat de France Séniors Raceboard - Grade 3

Championnat de France Espoirs Raceboard - Grade 3

National d'Automne Raceboard Open – Grade 4

National d'Automne Windsurfer - Grade 4

National d'Automne Techno 293 U13 et U15 – Grade 4

Autorité Organisatrice (OA) : Voile Lacanau Guyenne

Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2023

Lieu : 24 allée du club de voile

33680 Lacanau

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule :

Prévention des violences et des incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre, comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre et de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux et la convention d'attribution des titres signée entre la Fédération Française de Voile et la classe Raceboard,
- 1.4 - les règles de classe (annexe 3),
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 28 octobre 2023 à la base nautique de Lacanau la Grande Escoure
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfr-infos-sur-lepreuve/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfr-infos-sur-lepreuve/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 SÉLECTION, ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Championnat de France Espoirs Raceboard :

Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus, chaque ligue proposera une liste de coureur.e.s sélectionné.e.s au Championnat de France qui tiendra compte du nombre de places attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publiée sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureur.e.s définitivement sélectionné.e.s sur son site le xx septembre 2023.

4.2 Championnat de France Raceboard Séniors :

L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la classe Raceboard (≤ 3.80 mètres)

4.3 National d'Automne Raceboard Open, Windsurfer, Techno 293 U13 et U15 :

L'épreuve est ouverte à :

- o Toutes les planches de la classe Raceboard Windsurfer
- o Toutes les planches de la classe Raceboard Open (≥ 3.80 mètres)
- o Toutes les planches des séries Techno 293 U13 et Techno 3293 U15

4.4 Admissibilité :

- i. Tout.e concurrent.e licencié.e FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer au Championnat de France Séniors Raceboard et au National Raceboard Open et Windsurfer.
- ii. Tout.e concurrent.e licencié.e FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer au Championnat de France Espoirs Raceboard à condition qu'il/elle soit sélectionné.e par sa ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
- iii. Tout.e concurrent.e mineur devra être accompagné.e par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant la durée de CFE Raceboard 2023.
- iv. Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrent.e.s mineurs.
- v. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas pour les titres de Champion.ne de France.

Catégories d'âges :

L'âge de référence est celui du/de la concurrent.e au 31 décembre de l'année civile en cours.

4.3

Classe ou série	Âge	Classe ou série	Âge
Techno 293 U13 Filles *	9 à 12 ans	Techno 293 U15 Filles *	11 à 15 ans
Techno 293 U13 Garçons *	9 à 12 ans	Techno 293 U15 Garçons *	11 à 15 ans
Techno Espoirs Filles	14 à 16 ans	Techno Plus Filles	15 à 25 ans
Techno Espoirs Garçons	14 à 16 ans	Techno Plus Garçons	15 à 25 ans
Raceboard Séniors Hommes	15 ans et plus	Raceboard U19 Filles *	15 à 18 ans
Raceboard Séniors Femmes	15 ans et plus	Raceboard U19 Garçons *	15 à 18 ans
Raceboard U25 Filles *	19 à 25 ans	Raceboard Open Mixte *	15 ans et plus
Raceboard U25 Garçons *	19 à 25 ans	Windsurfer Mixte *	15 ans et plus

* ces catégories ne font l'objet d'un titre

4.4 Inscription :

4.4.1 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en ligne **jusqu'au 25 octobre 2023** en suivant ce lien : https://lacaunau.axyomes.com/client/regate_1.php?type=regate&186596a557eba07bcfdf2cf23b6efbfc=1689762681

4.4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

d) pour tout planchiste mineur l'autorisation parentale téléchargeable lors de l'inscription

e) le fiche d'inscription téléchargeable lors de l'inscription

f) la fiche de jauge téléchargeable lors de l'inscription

- 4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes (voir chapitre 5.1 droits à payer).

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 18/10/2023	Droits d'inscription après le 18/10/2023
<i>Championnat de France Séniors et Espoirs Raceboard</i>	100 €	140 €
<i>National Raceboard Open et Windsurfer</i>	100 €	140 €
<i>National d'Automne Techno U13 et U15</i>	85 €	100 €

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenues d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

7 PROGRAMME

- 7.1

Date	Classes ou séries	Programme
27 octobre	Toutes	Confirmation des inscriptions de 10h à 12h et de 14h à 18h
28 octobre	Toutes	Confirmation des inscriptions de 9h à 12h Briefing entraîneurs à 12h Briefing coureurs à 12h30 14h00 course d'entraînement 17h00 cérémonie d'ouverture 19h00 repas entraîneur.e.s et organisation
29 octobre	Toutes	11h00 courses 18h00 réunion entraîneur.e.s au camping Le Tedey 19h30 apéro dinatoire coureurs au camping Le Tedey*
30 octobre	Toutes	11h00 courses

		Palmarès à la suite des courses pour les Techno 293 U13 et Techno 293 U15 18h00 réunion FFVoile / FRA sur le développement de la pratique Raceboard
31 octobre	RCB RCO Windsurfer Techno 293 Espoirs Techno Plus	11h00 courses Palmarès à la suite des courses du jour pour les RCB, RCO et Windsurfer
	Techno 293 U13 Techno 293 U15	11h00 courses en windfoil flotte partagée
01 novembre	Techno 293 Espoirs Techno Plus	11h00 courses et palmarès à suivre
	Techno 293 U13 Techno 293 U15	11h00 courses en windfoil flotte partagée et palmarès à suivre

- Les mineurs doivent être accompagnés et sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.trice

Le 1^{er} novembre, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures.

7.2 Nombre de courses :

Classe ou série	Nombre de courses maximum par jour
Toutes	4

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

8.2 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1 quand ils se présentent au contrôle.

8.3 [DP] **Matériels de sécurité :**

Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins

- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240 pour les classes :

- Techno 293 U13
- Techno 293 U15
- Techno 293 U17
- Techno Plus
- Raceboard U19

Pour tous les mineurs de 19 ans dans les classes :

- Raceboard
- Raceboard Open
- Windsurfer

- Lorsque pavillon Y est envoyé à terre, le gilet d'aide à la flottaison est obligatoire à tout moment sur l'eau pour toutes les planches de toutes les classes

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 15 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

10 LIEU DE L'ÉPREUVE ET ZONES DE COURSE

- 10.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 10.2** L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.
- 11** **LES PARCOURS**
Les parcours à effectuer seront définis dans l'annexe Parcours des IC.
- 12** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.
- 13** **CLASSEMENT**
- 13.1** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 13.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 13.3** La RCV B8 s'applique.
- 14** **DÉPARTS**
- 14.1** Si moins de 10 planches hommes ou femmes sont inscrites en RCB ou en RCO, ces flottes intégreront la flotte Raceboard Sénior Homme. Les coureur.e.s en RCO auront alors un classement mixte avec recalcul des points. Les coureuses en Raceboard Sénior Femme auront alors un classement sans recalcul des points.
- 14.2** En fonction du volume d'inscrit.e.s, les flottes Techno 293 Espoirs et Techno Plus pourront être regroupées.
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés
- 16** **PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES**
[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 17.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 17.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

19.1 Les titres suivants seront décernés sous réserve des minimas d'inscrit.e.s définis dans le tableau ci-dessous

Titre	Minima	Titres	Minima
Raceboard Séniors Femmes	15	Raceboard Séniors Femmes	15
Techno 293 Espoirs Filles	10	Techno 293 Espoirs Garçons	15
Techno Plus Filles	10	Techno Plus Garçons	15

19.2 Pour les séries Raceboard Séniors Femmes et Hommes, si les minimas de participation de 15 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Raceboard Séniors Open sera couru si le minima de 15 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

19.3 Pour les séries Techno 293 et Techno Plus Garçons, si les minimas de participation de 15 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Garçons 14/25 ans sera couru si le minima de 15 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

19.4 Pour les séries Techno 293 et Techno Plus Filles, si les minimas de participation de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Filles 14/25 ans sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

19.5 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent.e.s de ou des délégations étrangères invité.e.s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un.e concurrent.e étranger.ère était classé.e dans les trois premier.e.s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions.nes de France seront décernés après avoir été retiré des classements les concurrent.e.s étrangers.ères sans recalcul des points.

19.6 Les trois premier.e.s de chaque catégories validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

En plus de ces titres, des prix seront distribués aux trois premiers et aux trois premières des séries :

- 19.7
- Windsurfer
 - Raceboard Open
 - Techno 293 U13
 - Techno 293 U15
 - Raceboard Jeunes U25 (sous réserve que les coureur.e.s se soient déclaré.e.s à l'inscription et vérifient les conditions suivantes : moins de 26 ans au 31 décembre 2023, voile inférieure ou égale à 8.5 m² pour les garçons et 7.8 m² pour les filles)
 - Raceboard Jeunes U19 (sous réserve que les coureur.e.s se soient déclaré.e.s à l'inscription et vérifient les conditions suivantes : moins de 19 ans au 31 décembre 2023, voile inférieure ou égale à 7.8 m²)

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20.1 Pour plus d'informations, contact : 05 56 03 05 11 – cvlg@orange.fr

20.2 Restauration sur place : un service de restauration rapide sera accessible à toutes et à tous au club

20.3 Hébergement : une réduction de 20% pour toute réservation au camping Le Tedey est prévus pour les participant.e.s. contact : 05 56 03 00 15 - anne-charlotte.labro@cielavillage.com

20.4 Location de matériel : il est possible de louer du matériel conforme aux règles de classe Raceboard et Raceboard Open auprès de la société Good Ol'Boards, contact : Geert Wesseling - goodolboard@gmail.com

Tarifs pour une location de matériel de Raceboard du 28/10 au 31/10 :

- Flotteur Mistral Équipe 2 : 180 €
- Grément complet 9.5 ou 8.5 compétitif : 100 €

Pour la location de matériel D2, contacter directement le loueur.

Le matériel est proposé en excellent état de fonctionnement, il est remis sur place avec une assistance technique de la société Good Ol'Board ainsi que du conseil. Il sera réparé sur place en cas de problème mais à la charge di locataire si sa responsabilité est engagée. Une caution sera demandée à la prise en main du matériel.

20.5 Pour toute demande d'information concernant la Division 2, merci de contacter Éric Bouillet à l'adresse : Eric.bouillet@videotron.ca

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1(Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe 1 Situation du club Voile Lacanau Guyenne est situé à la

Le club Voile Lacanau Guyenne est situé 24 allée du club de voile à Lacanau à la Grande Escourre à 58 kilomètres de Bordeaux.



Annexe 2 Zones de course



Annexe 4

Règles de classes

Les règles de la classe internationale Raceboard sont consultables [en cliquant ici](#). La seule dérogation à la classe internationale autorisée au championnat de France sous couvert de la classe nationale Raceboard (France Raceboard Association) est l'acceptation de flotteurs respectant les caractéristiques chiffrées spécifiées par la classe internationale sans que ces flotteurs ne soient nécessairement dans la liste des flotteurs homologués du World Sailing consultable [en cliquant ici](#).

Les planches de plus de 3,80m respectant de facto les règles de classe spécifiques à la Division 2 seront inscrites et classées dans le classement RCO (Raceboard Open). Tout coureur désireux d'intégrer un sous classement Division 2 devra se rapprocher du référent indépendant de cette classe qui sera présent durant l'épreuve.